

## Formation Post Universitaire

## Société Française de Cytologie Clinique (SFCC)

### Livret d'accueil

# Cytopathologie du lavage broncho-alvéolaire : Qu'en attendre ?

## En présentiel

**Vendredi 29 Novembre 2024**

**Hôpital Tenon,**

**4, rue de la Chine - 75020 Paris**

**Bâtiment Achard - 1<sup>er</sup> étage (accès ascenseur)**

**Formation de 9h15 à 16h45**

Nombre minimum de participants : 15

Nombre maximum de participants : 30

V3 18/09/2024

Ce livret concerne les formateurs, les participants, le/la, président(e) de la SFCC, et son Secrétariat

---

**Société Française de Cytologie Clinique**

**Site : <https://francesfcc.org/>**

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - [sfcc.secrétariat@gmail.com](mailto:sfcc.secrétariat@gmail.com)

## **ORGANISATEURS/INTERVENANTS**

### **Dr Anne Fajac**

Sorbonne Université, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,  
Service d'anatomie et cytologie pathologiques, Hôpital Tenon

[anne.fajac@aphp.fr](mailto:anne.fajac@aphp.fr)

Tél. : 06 48 35 44 43

## **I - ÉLÉMENTS PRATIQUES DE LA FORMATION EN PRESENTIEL :**

Cette session de formation d'une durée de 1 jour (6h30) se déroulera le vendredi 29 novembre 2024 à l'hôpital Tenon.

Elle **débutera à 8h45 afin que vous disposiez de 30 minutes pour** vous permettre de vous installer et de vous présenter.

### **Information pour vous rendre à l'hôpital Tenon :**

Plan et instructions détaillés vous seront envoyés par mail 1 semaine avant la formation par le secrétariat.

### **Information pour le déjeuner**

Un ou deux restaurants recommandés et proches de Tenon vous seront communiqués avant la formation

### **Questionnaire Q1 d'évaluation de vos besoins pour cette formation**

Une fois l'inscription validée, il vous sera communiqué un questionnaire afin de permettre au Dr Fajac de connaître votre niveau d'expérience dans le domaine du LBA et vos attentes pour améliorer vos connaissances.

Le renvoi de ce questionnaire adressé par email sous forme de questionnaire type google form est nécessaire afin d'obtenir votre attestation de formation.

### **Cas personnel à discuter**

Il vous est demandé de prévoir d'apporter le 29 novembre un cas personnel à discuter, sous forme de lames colorées ou de lames numérisées. La discussion peut porter sur la technique ou sur le diagnostic.

## **II - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Cette cytologie est réalisée pour le diagnostic ou le suivi de nombreuses pathologies pulmonaires. Cette formation reprend les différentes étapes du traitement du lavage broncho-alvéolaire au laboratoire et se concentre sur l'analyse cytologique : les colorations à effectuer, les types de cellules ou autres éléments pouvant être observés, ainsi que les différents contextes pathologiques nécessitant une exploration par LBA.

Elle permettra de :

- Définir les conditions d'un bon prélèvement en termes de renseignements cliniques, qualité de l'échantillon et de prise en charge au laboratoire

- Savoir reconnaître les cellules normales et les contaminants ou artéfacts
- Connaître les critères diagnostiques des principales lésions : atteintes infectieuses (en particulier chez l'immunodéprimé), pneumopathies interstitielles diffuses, sarcoïdose, fibrose pulmonaire idiopathique, pneumopathie organisée cryptogénique, pneumopathie d'hypersensibilité, pneumopathie médicamenteuse et atteintes tumorales.
- Savoir rédiger un compte-rendu type

**Cette formation comportera quatre exposés théoriques (au total de 135 min.)** sur

Powerpoint : un 1er (15 min.) introduira les Recommandations de l'European Respiratory Society concernant le LBA ; un 2<sup>ème</sup> (45 min) rappellera les impératifs concernant le recueil du liquide, la technique et la reconnaissance des cellules normale ; un 3ème (35 min.) décrira les types cellulaires à savoir reconnaître dans les pneumopathies inflammatoires et infectieuses ; un 4ème (40 min.) décrira les types cellulaires à savoir reconnaître dans les pathologies pulmonaires spécifiques non tumorales et tumorales.

**La partie pratique (130 min.)** sera interactive, sur des lames numériques ou projetées et découpée en 2 parties : l'un de 30 min sur les différentes lésions pulmonaires inflammatoires et infectieuses, l'autre de 70 min sur les lésions pulmonaires non tumorales et des lésions tumorales et sur des cas personnels des participants.

Des recommandations vous seront données pour rédiger le CR et conclure en fonction de la question posée par le clinicien.

### **III - SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

Les présentations d'exposés théoriques et de lames virtuelles en alternance avec discussions à propos de cas didactiques sont interactives.

Les présentations théoriques en pdf sont envoyées aux participants par le secrétariat après de la formation avec des articles sélectionnés également en pdf.

### **IV - LES COMPÉTENCES VISÉES SONT LES SUIVANTES**

Cette formation est destinée aux médecins anatomo-cytopathologistes ayant un recrutement en LBA et souhaitant optimiser ou actualiser leurs compétences dans ce domaine.

### **IV - CONSEILS DE LECTURE**

- Frankel D, Kaspi E, Roll P. Cytologie du lavage broncho-alvéolaire. Revue francophone des laboratoires, Février 2024. 559;20-32.

### **V - CONTROLE D'ASSIDUITE**

- Questionnaires Q1 d'évaluation de vos besoins (rempli après l'inscription)
- Feuilles d'émargement signées pour chaque demi-journée.
- Questionnaires Q2 et Q3 : Evaluations après la formation : satisfaction des participants et satisfaction des participants sur l'organisme SFCC, à remplir sur place à la fin de la formation
- les pré- et post-tests

### **VI - MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

- **Pré-test** en début de séance, **post-test** en fin de séance (QCM)
- Comparaison des résultats entre le pré-test et le post-test et envoi des résultats dans un

délai de 10 jours

## **VII - QUESTIONNAIRES D'EVALUATION DE LA FORMATION**

Ces questionnaires seront remplis sur place sur formulaire papier.

- **Q1** : "Evaluation avant la formation : besoins des participants" qui précise les besoins spécifiques des participants pour cette formation.
- **Q2** : "Evaluation de la formation par les participants",
- **Q3** : "Evaluation de l'organisme SFCC par les participants"

Ces questionnaires seront relevés à la fin de la formation.

**Les participants renseignent en début de questionnaire leur adresse email, identique à celle précisée lors de l'inscription**

L'analyse statistique est faite par le secrétariat à réception des questionnaires et des tests. Le formateur analyse les résultats des tests et font leurs commentaires qu'il retourne au secrétariat.

## **VIII - LES ATTESTATIONS**

**L'attestation de présence** sera envoyée après avoir participé à la formation, par courriel, à la demande du participant.

**L'attestation de formation** sera envoyée par courriel après participation à la totalité de la formation, si :

- Réponse aux 3 questionnaires,
- Participation au pré-test et au post-test
- Signature des feuilles d'émargement

## **IX – PROGRAMME**

**8h45 – 9h15 : Accueil par le Dr Anne Fajac.**

**9h15 – 9h25 : Pré-test.**

**9h25 – 9h40** : Recommandations de l'European Respiratory Society concernant le lavage broncho-alvéolaire (LBA).

**9h40 – 9h45** : *Questions Réponses.*

**9h45 – 10h30** : Aspects techniques. Les différents types cellulaires.

**10h30 – 10h40** : *Questions Réponses.*

**10h40 – 11h15** : Apport de l'analyse cytopathologique du LBA dans les pneumopathies inflammatoires et infectieuses.

**11h15 – 11h20** : *Questions Réponses.*

**11h20-11h30 : Pause-Café.**

**11h30 – 13h00** : Discussion interactive entre les participants et l'enseignant sur des lames numériques et/ou projetées illustrant différentes lésions pulmonaires inflammatoires et infectieuses.

**13h00-14h00 : Pause Déjeuner.**

**14h00 – 14h40** : Apport de l'analyse cytopathologique du LBA dans des pathologies pulmonaires spécifiques non tumorales et dans les tumeurs.

14h40 – 14h50 : Questions Réponses.

**14h50 – 16h00** : Discussion interactive entre les participants et l'enseignant sur des lames numériques et/ou projetées illustrant des lésions pulmonaires non tumorales et des lésions tumorales. Discussion éventuelle à partir de lames amenées par les participants.

**16h00 – 16h20** : **Post-test et corrections.**

16h20 – 16h30 : Questions Réponses.

**16h30 – 16h45** : **Questionnaires d'évaluation Q2 et Q3 et conclusion.**

### **X - TARIFS :**

- Pathologiste, membre de la SFCC : **605€**

- Pathologiste, non membre de la SFCC : **910€**

- Assistant Hospitalo-Universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, membre de la SFCC : **364€** (*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)

- Assistant hospitalo-universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, non membre de la SFCC : **728€** (*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)

- Docteurs juniors en fonction des places disponibles et sur justificatifs (*carte d'étudiant en médecine valable pour l'année en cours avec la date de naissance, ou un certificat de scolarité émanant de la faculté de médecine auquel est joint une copie de la pièce d'identité*) : **80€**

### **XI – HANDICAP**

Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC ([sfcc.secretariat@gmail.com](mailto:sfcc.secretariat@gmail.com)) afin que cette dernière organise au mieux, en fonction des besoins spécifiques, la réalisation de la formation.

### **XII - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de la Formation Professionnelle Continue, sont priées de demander une convention de formation au secrétariat de la SFCC que vous pouvez contacter via l'adresse sur le site [contact@francesfcc.org](mailto:contact@francesfcc.org) ou via l'adresse du secrétariat [sfcc.secretariat@gmail.com](mailto:sfcc.secretariat@gmail.com)

### **XIII – REGLEMENT INTERIEUR et FORMULAIRE DE RECLAMATION**

#### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous ceux qui participent à une action de formation organisée par la Société Française de Cytologie Clinique et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

#### **Article 2 – Contrat entre la SFCC et les participants à la formation**

- L'inscription se fait exclusivement sur le site internet de la SFCC.

- La validation de l'inscription est faite par la secrétaire de la SFCC qui vérifie les informations transmises et le règlement de la formation. Si nécessaire, la secrétaire contacte les inscrits à la formation pour leur demander de compléter les informations ou le règlement.
- Si les participants ont besoin d'informations sur la formation, ils contactent par mail le secrétariat de la SFCC.
- Les participants reçoivent par écrit une attestation d'inscription à la formation dans un délai de 2 à 10 jours indiquant que le contrat est conclu entre le participant et la SFCC. Les participants dont les demandes d'inscription ont été refusées sont informés par écrit dans les plus brefs délais. Ils peuvent être mis sur liste d'attente en cas de désistement de l'un des participants.

### **Article 3 – Clauses de réserve**

- Le contrat peut être soumis à un nombre minimum de participants, comme indiqué dans la description de la formation. Si la formation est annulée et que le contrat ne peut être exécuté, les frais de formation seront remboursés.
- Le pré-test et le post-test mentionnés dans la description de la formation doivent être passés dans les délais signalés.
- Les participants n'ayant pas donné les informations permettant de les identifier (adresse email d'inscription) pour comparer le résultat des pré et post-test comme ceux n'ayant pas répondu à un des tests ne pourront pas se voir délivrer l'attestation de formation. Ils auront l'attestation de participation à la formation.

### **Article 4 – Tarifs et paiement**

Les tarifs sur le site internet sont applicables à l'ensemble de la formation.

Les tarifs à prix réduits doivent être justifiés (adhésion à la SFCC, assistantat de moins de deux ans, docteurs juniors...)

Le mode de paiement est seulement indiqué sur le site internet.

### **Article 5 – Modifications de réservation/d'inscription**

Une modification de réservation n'est possible que dans des cas exceptionnels et avec l'accord de la SFCC (Par ex ; report d'une formation sur une autre formation au cours de l'année en cours).

### **Article 6 – Discipline générale**

- Les participants doivent se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme et communiqués par la Société Française de Cytologie Clinique.
- Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC ([sfcc.secretariat@gmail.com](mailto:sfcc.secretariat@gmail.com)) afin d'organiser au mieux, en fonction de leurs besoins, la réalisation de leur formation.
- Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.
- Il est formellement interdit aux participants de quitter la formation sans motif, de troubler le bon déroulement de la formation par leur comportement.

### **Article 7 – Droits d'auteur**

- L'ensemble du matériel des cours, des tests et des lames numérisées est protégé par un droit d'auteur. – L'accès « identifiant et mot de passe » sur la plateforme « teleslide » de la faculté de Grenoble est confidentiel et ne peut être utilisé que pour un strict usage personnel pendant la période indiquée. – La documentation pédagogique remise lors de la session de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel. L'utilisation du matériel à d'autres fins est interdite.

- Un simple droit d'utilisation, non cessible, est exclusivement conféré aux participants à la formation pour leur utilisation personnelle dans le cadre de leur participation à cette formation.
- Il est notamment interdit de faire une copie pour des tiers ou de rendre accessible sur internet ou d'autres réseaux à titre onéreux ou gratuit, revendre ou utiliser à des fins commerciales le matériel de la formation ou des tests. Il est interdit de retirer les éventuels signes distinctifs, les emblèmes de la SFCC ou les mentions de droit d'auteur. Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Toute violation du droit d'auteur est passible de poursuites pénales.
- La Société Française de Cytologie Clinique décline toute responsabilité en cas de perte, ou détérioration de la documentation pédagogique envoyée lors de la session de formation.

### **Article 8 – Résiliation de la formation**

- Sous réserve de modification en cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels

En cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels ou de modification de telles circonstances ou de tels événements déjà existants sur lesquels la SFCC n'a pas d'influence (par exemple, émeutes, guerre ou conflits terroristes, catastrophes naturelles, épidémies, etc.), la SFCC se réserve le droit de vous proposer des modifications de notre service (par exemple, en termes de temps ou d'espace). Dans ce cas, nous vous soumettrons une nouvelle offre en fixant une échéance et vous demanderons de nous indiquer si vous souhaitez accepter l'offre modifiée ou plutôt résilier le contrat. Si vous résiliez le contrat, nous vous rembourserons tout paiement que vous aurez éventuellement effectué (le cas échéant, au prorata de l'état actuel de la prestation de services fournie).

### **Article 9 – Sanctions**

Tout agissement considéré comme fautif par la Société Française de Cytologie Clinique pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive à une formation de la SFCC

### **Article 10 – Garanties disciplinaires (art. R 6352-3 et suivants du Code du Travail)**

- Aucune sanction ne peut être infligée au participant sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).
- Lorsque le Président ou le Secrétaire général de la Société Française de Cytologie Clinique envisage de prendre une sanction, il convoque par lettre recommandée avec accusé de réception le participant en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien

### **Article 11 – Publicité du règlement**

Le présent règlement intégré dans le Livret d'Accueil est remis à chaque participant.

### **FORMULAIRE DE RECLAMATION**

Veuillez nous faire part de toutes réclamations, aléas ou complications sous la forme du formulaire de réclamation dont vous disposez ci-dessous par voie électronique à l'adresse email suivante : [sfcc.secretariat@gmail.com](mailto:sfcc.secretariat@gmail.com)

Un retour sur ces réclamations sera effectué après discussion en réunion semestrielle des conseils de la SFCC.

### **Sujet**

#### **J'ai participé à la formation**

Nom de la formation :

Date de la session :

**Ma réclamation concerne :**

Merci de barrer les mentions inutiles

Accès - Equipement – Enseignement – Intervenants - Matériel pédagogiques

Autre

**Description :**

**Données personnelles :**

**Civilité :** Madame, Monsieur

.....  
**Titre :**

.....  
**Mode d'exercice** (barrer les réponses non correctes) :

Hospitalier, Libéral, Mixte, Autre - préciser

.....  
**Prénom**

.....  
**Nom**

.....  
**Nom de la structure**

.....  
**Adresse Professionnelle**

.....  
**Localité**

.....  
**Pays**

.....  
**Téléphone**

.....  
**E-mail**

.....  
**Disponibilités** (Préciser Jour et heures pour vous contacter)